

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional**
MAI 2017

Présenté par
Valérie Pécresse
*Présidente du conseil régional
d'Île-de-France*

**DÉNOMINATION DU LYCÉE FUSIONNÉ A DOURDAN – 91 – LYCÉE
NIKOLA TESLA.**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	5
PROJET DE DÉLIBÉRATION	15

EXPOSÉ DES MOTIFS

Cat 1 : Obligatoire

L'article L 421-24 du Code de l'Éducation, dispose que « la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Dans les cas des lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes, établissements d'enseignement agricole visés par l'article L 811-8 du code rural et collège, la collectivité recueille l'avis du Maire de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement ».

Il revient donc à la collectivité de rattachement de proposer le changement de dénomination d'un lycée et de solliciter l'avis du Maire et du conseil d'administration du lycée concerné. Dans la pratique, la Région laisse au lycée le soin de proposer un nom en rapport avec sa structure pédagogique, ou avec une personnalité locale, nationale ou internationale, via un vote interne et des propositions de tous les usagers de l'établissement (lycéens, professeurs, agents territoriaux, agents de l'éducation nationale, direction). La région recueille ainsi la proposition validée au conseil d'administration du lycée et la soumet au Maire de la commune d'implantation.

Les lycées Alfred Kastler et Francisque Sarcey de Dourdan fusionnent à la rentrée 2017. La Communauté scolaire, après avoir été consultée, souhaite valoriser ce nouveau lycée en le dotant d'une dénomination affirmant fortement sa nouvelle identité.

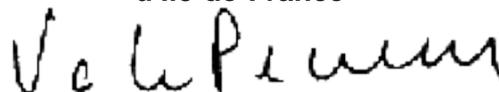
Ainsi, le conseil d'administration du lycée s'est réuni le 31 janvier 2017 et a proposé à la région le nom de Lycée « Nikola Tesla », inventeur et ingénieur américain d'origine serbe qui a principalement œuvré dans le domaine de l'électricité et de la mécanique.

La mairie de Dourdan, dans son conseil municipal du 15 mars 2017, a rendu un avis favorable pour cette dénomination.

Il appartient à la région de procéder, à la lumière de cette proposition et de cet avis, à un choix. Je vous propose de suivre la communauté scolaire ainsi que l'avis de la commune d'implantation et de procéder à la dénomination du lycée de Dourdan en lui attribuant le nom de lycée « Nikola Tesla ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France



VALERIE PECRESSE

ANNEXE AU RAPPORT N°1

Lycée Alfred Kastler - Lycée Francisque sarcey

15-21, Chemin du Champ de Courses
91410 DOURDAN
TEL : 01.64.59.39.00
FAX : 01.60.81.93.12
Mél : 0910621f@ac-versailles.fr

Ourdan, le 20 février 2017

Extraits des délibérations du Conseil d'administration inter-établissements des Lycées SARCEY et KASTLER du 31 janvier 2017

Monsieur le Proviseur rappelle les textes de cadrage des autorités de tutelle, la Région Il de France, sur la procédure relative à la dénomination des établissements scolaires.

C'est la Région qui a la compétence décisionnaire, après avis sur les propositions retenues par l'établissement et le Conseil Municipal de la ville de Ourdan.

Il rappelle la procédure qu'ont suivie les faits :

- Présentation en novembre du projet pédagogique d'un nouveau nom pour une nouvelle entité, destinée à donner une identité commune vierge aux deux structures
- Appel à propositions en consultation collective
- Résultats présentés au CVL des deux structures sur deux réunions successives
- Emergence de propositions de plus en plus ciblées
- Vote des élèves et personnels sur les 5 noms retenus :
 - Olympe de Gougues
 - Nikola Tesla
 - Elsa Triolet
 - Lycée de la chênaie
 - Lycée de l'Orge

Participation élèves Sarcey	34.7 %
Participation élèves Kastler	51 %
Participation personnels Sarcey	65 %
Participation élèves Kastler	64.2 %

Elèves : 558 pour le lycée Kastler et 1450 pour le lycée Sarcey.

Personnels : 99 pour le lycée Kastler et 174 pour le lycée Sarcey

Ressortent du vote les noms

- 1- Nikola Tesla à 47.58 %
- 2- Olympe de Gougues à 17.29 %
- 3- Elsa Triolet 14.77 %
- 4- Lycée de l'orge à 12.26 %
- 5- Lycée de la chênaie à 6.07 %

Dans un souci de neutralité, gage de pérennité, il est décidé à l'unanimité de proposer ces 5 noms au Conseil Municipal et à l'avis final de la commission permanente de la Région.

Le Proviseur
Dominique VALLIOT



Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des **DELIBERATIONS**

Commune de **DOURDAN**

du **Conseil Municipal du vendredi 3 mars 2017**

Nomenclature N° : 8.1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2017025

Présents : 27

Votants : 27

Objet : Avis sur la dénomination du futur lycée de Dourdan issu de la fusion des lycées Sarcey et Kastler

Le 3 mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 24 février 2017, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel à Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Anle SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Didier LEGRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Romain VITTEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Olivier LEGOIS, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

ABSENTS EXCUSES : Tarik EL GACHBOUR, Sylvine HENDELUS, Désigane FLORE, Nadia LE BOURNOT, Fabienne LAPINA.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoirs ont été donnés par Tarik EL GACHBOUR à Elsa CAUDY, Sylvine HENDELUS à Olivier BOUTON, Désigane FLORE à Séverine HULBACH, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Rapport de : Maryvonne BOQUET

A la suite de la fusion du lycée Francisque SARCEY sis 15-17 chemin du Champ de Courses et du lycée Alfred KASTLER sis 19-21 chemin du Champ de Courses à Dourdan, le nouveau lycée Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLÉ) n'a pas de dénomination et porte, par défaut, le nom de la rue où il se situe.

De ce fait, il a été demandé à l'ensemble de la communauté scolaire des deux lycées de trouver au nouveau lycée un nom pour la rentrée scolaire 2017.

Tous les usagers de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et, plus particulièrement, les élèves, ont œuvré pour la recherche d'une dénomination originale en rapport avec sa structure pédagogique ou à une personnalité locale, nationale ou internationale.

Après consultation et vote des personnels et des élèves, cinq noms ont été retenus :

- Nikola TESLA à 47.58 % - inventeur et ingénieur américain d'origine serbe (1856-1943)
- Olympe de Gouges à 17.29 % - femme de lettres publiant des romans et des pièces de théâtre
- Elsa TRIOLET à 14.77 % - compagne de Louis Aragon, femme de lettres et résistante française (1896-1970)
- Lycée de l'Orge à 12.26 % - rivière qui traverse des départements des Yvelines de de l'Essonne
- Lycée de la Chênale à 6.07 % - le chêne est la principale essence de la forêt de Dourdan

Le Conseil d'Administration inter-établissements des lycées SARCEY et KASTLER réuni le 31 janvier 2017, a décidé à l'unanimité et dans un souci de neutralité, de proposer ces cinq noms à la commune de Dourdan pour avis.

Il revient à la collectivité territoriale de rattachement, le conseil régional d'Ile de France de délibérer définitivement sur la dénomination du nouveau lycée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment son article L 421-24,

Vu la délibération du conseil d'administration inter-établissements des lycées Sarcey et Kastler du 31 janvier 2017 portant sur la procédure relative à la dénomination des établissements scolaires,

Vu le courrier en date du 20 février 2017 des lycées SARCEY et KASTLER sollicitant l'avis de la commune,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 22 février 2017,

Considérant que le lycée, EPLE, issu de la fusion des lycées Francisque SARCEY et Alfred KASTLER n'a pas de dénomination,

Considérant les propositions de dénomination formulées par le Conseil d'Administration inter-établissements des deux lycées,

Considérant que la commune d'implantation doit émettre un avis sur ces propositions,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par :

- **27 voix POUR** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON + le pouvoir de Sylvine HENDELUS, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, , Séverine HULBACH + le pouvoir de Désigane FLORE, Thomas KIEFFER, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENMAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Elsa CAUDY + le pouvoir de Tarik EL GACHBOUR, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Jean-Jacques DULONG, Brigitte ZINS, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU + le pouvoir de Nadia LE BOURNOT,
- **5 Abstentions** : Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN + le pouvoir de Fabienne LAPINA.
- **de suivre l'avis émis à une large majorité par la communauté éducative des deux établissements en émettant un avis favorable à la nouvelle dénomination de l'EPLE « Nikola TESLA ».**

Acte rendu exécutoire :
- Publié le **15 MAR 2017** ;
- Transmis au représentant de l'Etat ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire
Maryvonne Boquet
Maryvonne BOQUET



Novembre 2016

DÉNOMINATION DU FUTUR LYCEE DE DOURDAN

Fusion des Lycées F. Sarcey et A. Kastler

Il s'agit de donner au nouveau lycée un nom pour la rentrée 2017

- **Celui-ci peut être le nom d'une personnalité** dont le parcours personnel constitue un modèle soit par son engagement au service des autres soit par ses grandes idées qui constituent les fondements d'une société humaniste (Défense de la liberté, de la justice de la paix, de la tolérance, actions pour l'amélioration des conditions d'existence par des découvertes scientifiques, pour la défense de l'environnement...)
 - Cette personnalité reconnue pour ses qualités humaines peut être issue de tous les milieux, y compris des arts, des lettres, du sport...
 - Cette personnalité peut-être en lien avec les spécificités de notre futur lycée (langues, métiers...)
 - Il est souhaitable, si le nom retenu est une personnalité, que ce soit le nom d'une femme. Ce serait reconnaître leur place dans l'histoire et dans la société.
- **Ce nom peut être lié également à un lieu, à l'environnement, aux particularités de l'établissement ou à des spécificités de la vie locale.**

Procédure.

La recherche d'une dénomination originale doit mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire et plus particulièrement les élèves.

Les Conseils à la vie lycéenne examineront les propositions. Ils en retiendront 3 qui seront soumises à une consultation (vote). Les élèves et les personnels donneront ainsi leur avis.

Les conseils d'administration délibéreront. Le nom retenu sera ensuite proposé pour avis au conseil municipal de Dourdan.

Le conseil régional, propriétaire des lycées, délibérera définitivement sur la dénomination du nouveau lycée. (il peut en choisir un autre).

Qui propose ?

- Les élèves : Il serait souhaitable que chaque classe propose au moins un nom.
Le professeur principal avec ses collègues organiseront cette recherche.
- Les enseignants et les personnels d'éducation: Leurs représentants aux conseils à la vie lycéenne se chargeront de collecter les propositions ou d'organiser une consultation.
- Les personnels non enseignants : Agents, personnels administratifs et de santé procéderont de façon identique aux enseignants.

Les propositions seront déposées **obligatoirement** aux secrétariats du proviseur, Mme Palaniak et Mme Izquierdo, **au plus tard le 11 Décembre 2016.**

Les propositions devront être faites sur le document qui se trouve au dos de cette page. **Ne seront acceptées** que les propositions dont l'ensemble des renseignements seront complétés.

La première réunion des CVL se déroulera le 12 décembre.

Composition de chaque CVL : 10 lycéens , 5 enseignants ou personnels d'éducation (surveillants),

3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service, 2 représentants des parents d'élèves.

Plus les CPE, un représentant de la collectivité de rattachement et un représentant de la commune.

Le Proviseur

Dominique Vallot

Dénomination du lycée de Dourdan : les actions réalisées en CVL

Travail réalisé en amont :

- Le CA du 10 novembre 2017 : installation des différentes commissions dont celle du CVL.
Alors que M. le Proviseur rappelait les étapes de la fusion, il a indiqué qu'il appartenait au CVL de travailler sur le nom du lycée et que, pour ce faire, seraient mis en place des CVL inter établissements.
- Un document de cadrage a été diffusé à l'ensemble des personnels et a invité les professeurs à engager un travail pédagogique avec les élèves sur la dénomination du futur lycée.

La composition du CVL inter établissements :

10 élèves ainsi que 10 adultes représentant des personnels et des parents d'élèves pour chacun des deux lycées, soit 40 personnes.

Travail réalisé en CVL inter établissements :

- Pour le CVL inter établissements du 13 décembre 2016, nous avons recensé 82 propositions de noms. Nous avons éliminé les dénominations qui renvoyaient déjà à des EPLE géographiquement proches à l'échelle académique.
Puis, nous avons procédé démocratiquement à une extraction de 20 noms à envisager.
- Le CVL inter établissements du 10 janvier 2017 a abouti, à l'issue des échanges entre les différentes parties, à une liste de 5 noms mêlant des noms de personnalités et d'autres liés à l'environnement.

Consultation des usagers :

- Une campagne d'affichage permettant d'expliquer la biographie ou le lien avec l'environnement du lycée a été réalisée. Sur les deux sites (document en annexe)
- Le mardi 24 janvier, a eu lieu une consultation des élèves et des personnels dans le but d'étayer la proposition du Conseil d'Administration.

5 PROPOSITIONS DE NOM POUR NOTRE FUTUR LYCEE

Lycée de la Chênaie

La chênaie (forêt de chênes):

Le chêne est la principale essence de la forêt de Dourdan.

La forêt de Dourdan abrite un certain nombre de chênes pluri-centenaires, notamment le « **chêne de l'Ouÿe** » (170 ans), le « **chêne Marie Poussepin** » (170 ans), le « **chêne aux loups** » (250 ans), le « **chêne Saint Louis** », le « **chêne du Breton** ».

Mais le plus remarquable d'entre eux est sans doute le « **chêne des Six Frères** », **gigantesque chêne rouvre âgé de 500 ans**, possédant un énorme tronc de 6,70 m de circonférence et dominant la forêt du haut de ses 33 m. Il est ainsi dénommé car sa souche (la cépée, issue d'un unique gland) se divise en six troncs, ce qui est extrêmement rare. Ce chêne fut un lieu de pèlerinage et de procession car au centre de l'arbre existe une cuvette presque toujours remplie d'une eau que l'on dit bénite. **Il est classé Monument Naturel.**

Lycée de l'Orge

L'Orge est une rivière de France, longue de 50,1 km, affluent de la rive gauche de la Seine, dont le cours **traverse les départements des Yvelines et de l'Essonne**.

Elle prend sa source à Saint-Martin-de-Bréthencourt dans les Yvelines, au sud du massif forestier de Rambouillet, et arrose notamment Sainte-Mesme (Yvelines), avant d'entrer dans l'Essonne, arrosant Dourdan, Sermaise, Saint-Chéron, Breuillet, Égly, Ollainville, Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Villemoisson-sur-Orge, Épinay-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Savigny-sur-Orge, Juvisy-sur-Orge. Enfin, elle se jette dans la Seine en deux bras l'un à Viry-Châtillon, l'autre à Athis-Mons.

La promenade de l'Orge constitue **un véritable poumon vert** dans le milieu urbanisé du nord de l'Essonne. De nombreux aménagements, passerelles, aires de pique-nique, panneaux de situation et pédagogiques agrémentent le parcours sans dégrader les sites. De nombreuses espèces d'oiseaux nichent à proximité de l'Orge. Les saules, les iris et les roseaux s'épanouissent au bord de l'eau.

5 PROPOSITIONS DE NOM POUR NOTRE FUTUR LYCEE

Lycée Olympe de Gouges

Marie Gouze est née à Montauban dans une famille modeste, d'un père boucher et d'une mère servante. Après la mort de son époux, elle part avec son fils s'installer à Paris, ne voulant pas tenir son rôle de bourgeoise provinciale.

Elle prend le pseudonyme d'Olympe de Gouges. Elle devient une femme de lettres, publiant, à partir de 1780 des romans et des pièces de théâtre.

La Révolution Française donne à Olympe de Gouges l'occasion de montrer combien elle est en avance sur son temps. Face à l'Assemblée Constituante qui exclut les femmes des droits de cité, elle publie un texte qui est l'un des fondements du féminisme originel, "Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne". Elle y prône l'émancipation de la femme et l'égalité totale et inconditionnelle entre les deux sexes. Olympe de Gouges est considérée comme l'une des premières féministes. Dans d'autres écrits, elle s'en prend à l'esclavage et à la peine de mort.

Lycée Nikola Tesla

Nikola Tesla est né en 1856 dans l'actuelle Croatie et mort en 1943 à New York. C'est un inventeur et ingénieur américain d'origine serbe. Il a principalement œuvré dans le domaine de l'électricité, mais était également ingénieur mécanique.

Tesla a d'abord travaillé dans la **téléphonie et l'ingénierie électrique** avant d'émigrer aux États-Unis en 1884 pour travailler avec Thomas Edison, avant de collaborer avec George Westinghouse qui enregistrera un grand nombre de ses brevets. Considéré comme l'un des plus grands scientifiques dans l'histoire de la technologie, pour avoir déposé quelque 300 brevets couvrant au total 125 inventions et avoir décrit de nouvelles méthodes pour réaliser la « conversion de l'énergie », Tesla est reconnu comme l'un des ingénieurs les plus créatifs de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Quant à lui, il préférerait plutôt se définir comme un découvreur.

5 PROPOSITIONS DE NOM POUR NOTRE FUTUR LYCEE

Lycée Elsa Triolet

Elsa Triolet est une **femme de lettres et résistante française** d'origine russe née en 1896 à Moscou et décédée en 1970 à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Ses œuvres ont pour beaucoup une thématique d'errance en relation avec ses années 1921 à 1928.

Installée à Montparnasse en 1924, elle fréquente des écrivains surréalistes et des artistes comme Fernand Léger et Marcel Duchamp. Elle rencontre Louis Aragon en 1928 à Paris, au café La Coupole, fréquenté par beaucoup d'artistes. Elle devient sa compagne.

Dans les années trente, **elle dessine des colliers pour la Haute couture et écrit des reportages** pour des journaux russes ; **elle traduit également des auteurs russes et français**. Elle commence à écrire un premier roman en français, *Bonsoir Thérèse*, en 1938.

Elle écrit des nouvelles Réunies sous le titre "Le premier accroc coûte 200 francs" (phrase qui annonçait le débarquement en Provence), ces nouvelles obtiennent le prix Goncourt 1945 au titre de l'année 1944. Elsa Triolet est ainsi la **première femme a obtenir ce prix littéraire**.

Dans *Rose à crédit (1959)*, elle s'interroge sur les débuts de la société de consommation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION**DU**

Dénomination du lycée fusionné de Dourdan – 91 - Lycée Nikola Tesla

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La délibération n°CR_92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du Conseil Régional à sa commission permanente ;
- VU** Le code de l'éducation, et notamment son article L 421-24 ;
- VU** L'avis du Conseil d'Administration du lycée fusionné de Dourdan en date du 31 janvier 2017
- VU** La délibération du Conseil municipal de Dourdan en date du 15 mars 2017
- VU** L'avis de la commission éducation
- VU** Le rapport CP 2017-140 présenté par Madame la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

APRES EN AVOIR DELIBERE**Article unique :**

Le lycée fusionné, Chemin du Champ de Course – 91410 Dourdan,
prend le nom de :
Lycée « Nikola Tesla »

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALERIE PECRESSE